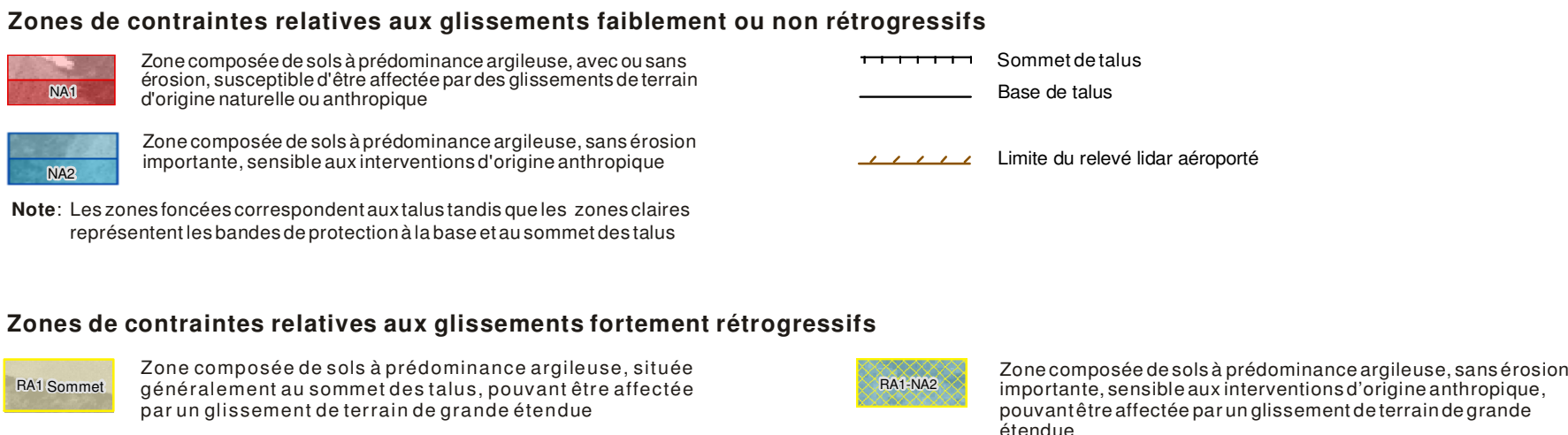
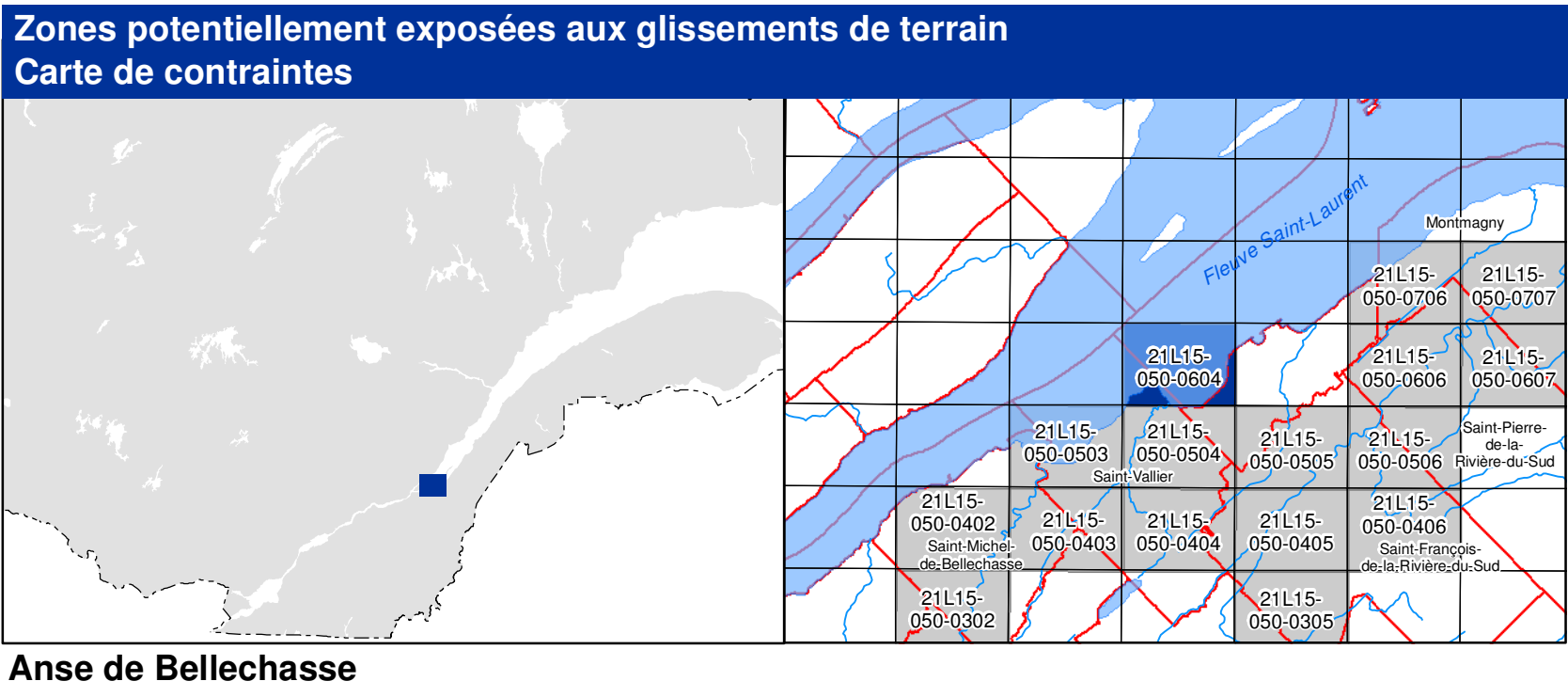


Anse de Bellechasse

21L15-050-0604



21L15-050-0604



Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif.

Les zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs ont été délimitées à partir de relevés lidar aéroportés. Celles relatives aux glissements fortement rétrogressifs proviennent des cartes réalisées par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles dans les années 1980. Quant au cadre normatif, il a été élaboré en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il représente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Néanmoins, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Métadonnées	
Surface de référence géodésique	Ellipsoïde GRS 80
Système de référence géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique	Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°, Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 7
Longitude d'origine (méridien central)	70°30' ouest
Latitude d'origine (équateur)	0°
Coordonnées d'origine	X : 304 800 mètres; Y : 0 mètre
Facteur d'échelle	0,9999
	(1 cm sur la carte équivaut à 9999 cm sur le terrain, soit 99,99 mètres)
	0 50 100 200 300 400 500 m
	1 : 9999
Sources	
Données	Topographie de référence par relevé lidar aéroporté
Orthophotographies numériques	
Réalisation	Production : Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports Direction générale du laboratoire des chaussées Direction de la géotechnique et de la géologie Version 1.0 (décembre 2017)
Organisme	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec Gouvernement du Québec
Date / Année	27 oct. au 9 nov. 2011 12 mai 2009 Juin 2015